

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement a adopté, le 3 juin 2025, le projet de règlement **01-283-124** intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » afin de modifier le chapitre sur les secteurs et les bâtiments d'intérêt patrimonial.

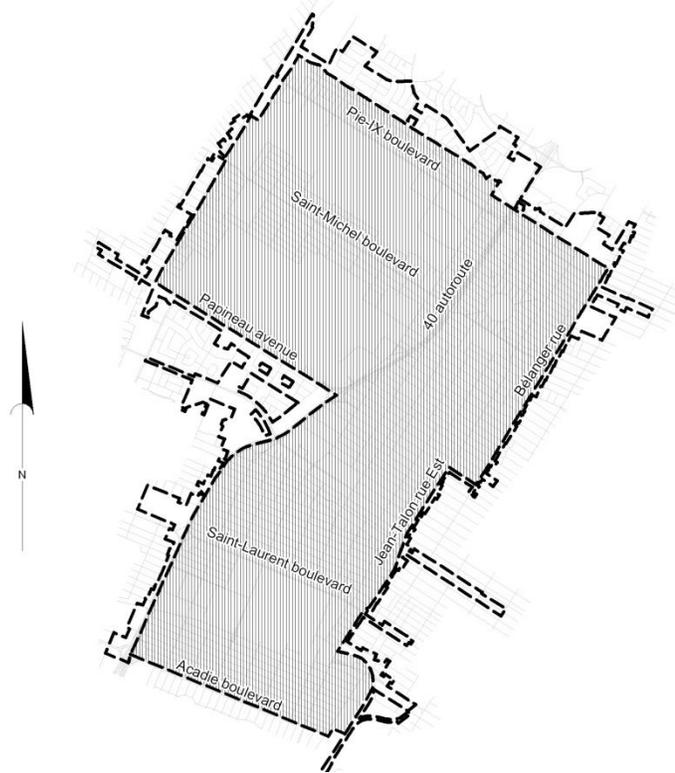
L'objet de ce projet de règlement est d'adapter les normes prescrites en secteur patrimonial en fonction de la typologie des bâtiments et des types de travaux visés, de simplifier le traitement des demandes des citoyens par la mise en place de fiches d'accompagnement et de protéger certains secteurs et bâtiments d'intérêt patrimonial qui ne le sont pas actuellement.

Le projet de règlement détaillé est disponible pour consultation.

Ce projet vise l'ensemble de l'arrondissement, ainsi que les zones contigües situées dans les arrondissements suivants :

- Arrondissement de Montréal-Nord : I08-229, P05-267 et I-05-268;
- Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville : 1269, 1296, 1310, 1345, 1368, 1374, 1375, 1383, 1390, 1395, 1397, 1405, 1410, 1431, 1440, 1447, 1463, 1465, 1467, 1472, 1483, 1488, 1499, 1501, 1502, 1507, 1511, 1513, 1524, 1528;
- Arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie : 0001, 0002, 0007, 0008, 0011, 0014, 0020, 0032, 0037, 0040, 0043, 0044, 0050, 0061, 0083, 0089, 0092, 0101, 0105, 0109, 0118, 0142, 0143, 0154, 0159, 0167, 0175, 0193, 0201, 0209, 0224, 0233, 0249, 0256, 0276, 0281, 0292, 0305, 0323, 0336, 0340, 0666, 0731, 0733, 0751, 0761, 0769, 0805;
- Arrondissement d'Outremont : PB-38;
- Arrondissement de Saint-Léonard : I-0010, I-0200, H-0210, H-0710, H-1300, C-1320, H-1850, H-1870, C-2350 et C-2360.

Le territoire ainsi visé par le présent avis est montré ci-dessous :



2. ASSEMBLÉE PUBLIQUE :

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le **25 juin 2025, à 18 h**, au 405, avenue Ogilvy, salle 201, à Montréal.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil qu'elle désigne, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Ce projet de règlement fera aussi l'objet d'une consultation écrite du :

- **5 au 12 juin 2025 à 16 h**

Au cours de cette consultation écrite, toute personne peut soumettre par écrit ses commentaires ou questions :

- via le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques » en incluant obligatoirement les informations suivantes :

- Nom et prénom
- Adresse résidentielle
- Numéro de téléphone et/ou adresse courriel

La documentation relative au projet de règlement sera disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques en cours ».

En tout temps, il est possible de rejoindre la responsable du dossier au 514-872-7180.

3. Ce projet de règlement contient certaines dispositions susceptibles d'approbation référendaire en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Fait à Montréal, le 4 juin 2025

La secrétaire d'arrondissement,
Gabrielle Gauthier